

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article unique est adopté.

Le vote de l'ensemble de la proposition aura lieu à l'heure convenue.

INTERPELLATIONS

M. le président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRES

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA COHÉSION SOCIALE

M. le président.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Je voudrais aborder la problématique du soutien et de l'accompagnement scolaire. Celle-ci recoupe la question du vivre ensemble, un enjeu essentiel dans le programme de cohésion sociale. En décembre 2014, le Collège de la Commission communautaire française a adopté les axes prioritaires en matière de cohésion sociale pour le quinquennat 2016-2020.

L'appel à projets en cohésion sociale a fixé les priorités suivantes :

- le soutien et l'accompagnement à la scolarité ;
- l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif ;
- la citoyenneté interculturelle et le vivre ensemble.

Je voudrais faire le point avec vous sur le premier de ces volets, à savoir le soutien et l'accompagnement scolaire. Il s'agit d'un axe important libellé comme suit : "Dans une dynamique de complémentarité avec les écoles et en lien permanent avec le milieu de vie de l'enfant, des actions seront soutenues en matière de soutien scolaire, avec un accent particulier porté sur les aides spécifiques aux adolescents".

La Commission communautaire française octroie effectivement des subventions pour des activités de soutien scolaire développées par les écoles de devoirs s'adressant à une population souvent défavorisée et en demande de ces aides, ceci en concertation avec le secteur de la cohésion sociale. La dynamique qui anime ce soutien intègre une complémentarité avec les écoles, en lien permanent avec la famille et le milieu de vie de l'enfant.

En outre, il est prévu d'accorder une attention particulière aux adolescents. Comme je l'ai dit, les écoles de devoirs sont des interlocuteurs très importants pour le soutien et l'accompagnement scolaire, mais également pour lutter contre le phénomène du décrochage scolaire et favoriser l'apprentissage de l'autonomie et l'acquisition d'une méthode d'apprentissage, tant pour les élèves de l'enseignement primaire que pour ceux du secondaire.

Les écoles de devoirs permettent en outre de pallier certaines carences rencontrées dans les familles en termes d'accompagnement scolaire ou de compréhension de l'apprentissage de l'enfant. Elles représentent aussi un espace très utile pour socialiser les apprentissages, mais également au niveau de la citoyenneté, très importante de ce point de vue.

Un autre aspect important est la mise en place d'une relation triangulaire entre les parents, l'école et l'école de devoirs. Le lien avec l'enfant est capital et l'on sait qu'il faut encourager certains parents à s'intéresser non seulement à l'école, mais également au milieu de vie dans lequel celle-ci fonctionne.

Souvent, cette communication est écrite, alors que beaucoup de parents ne maîtrisent pas - ou mal - le français. Parfois, ils connaissent également mal leur langue d'origine et ne savent ni lire ni écrire.

Il est donc important de continuer à soutenir le monde associatif, qui œuvre en permanence avec les jeunes dans les quartiers et qui bénéficie souvent de l'aide de bénévoles réalisant un travail considérable.

Des appels à projets ont été lancés et sélectionnés début 2015 et des contrats ont été approuvés en juillet 2015. Ils sont entrés en vigueur pour cinq ans le 1er janvier 2016 et courent donc jusqu'au 31 décembre 2020.

J'aimerais faire le point avec vous sur ces différentes questions.

Combien de projets d'écoles de devoirs sont-ils actuellement recensés et subventionnés ? Combien d'enfants sont-ils pris en charge par les écoles de devoirs ? Quels sont les publics visés ? Disposons-nous de données genrées ? Quel est le bilan global en termes d'exigences horaires ? Quel est le bilan qualitatif, car la fréquentation n'est pas le seul élément important ? Pouvez-vous nous en dire plus en termes de mixité et de formation des animateurs ?

Comment est mis en place le dialogue entre les parents et les institutions scolaires d'où sont issus les enfants ? Comment est organisée la complémentarité entre l'école et le milieu de vie ? Combien de projets sont-ils spécifiquement orientés vers les adolescents ?

Il me revient que beaucoup d'écoles de devoirs sont saturées et que des listes d'attente existent. Des familles cherchant une solution pour leur jeune en difficulté auraient renoncé devant la longueur des listes d'attente. Si ce constat est confirmé, quelles sont les mesures prises pour pallier cette pénurie ?

Combien d'activités de soutien scolaire et d'écoles de devoirs sont-elles financées, et pour quels montants ? Est-ce que les besoins varient selon les communes ? Quelles sont celles qui se caractérisent par des situations particulières ?

Qu'en est-il du rôle joué par les écoles de devoirs dans la lutte contre le radicalisme ?

L'ancienne ministre Alda Greoli, en charge de la petite enfance, avait annoncé un chantier de refonte complète du dispositif, qui devrait voir le jour en 2017. Qu'en est-il ? Comment la Commission communautaire française, a-t-elle été associée à cette démarche de réforme ?

Qu'en est-il de la concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

M. le président.- La parole est à Mme Jamouille.

Mme Véronique Jamouille (PS).- Ma collègue a mis en évidence l'importance des missions des écoles de devoirs. Nous saluons l'effort important fait par la Région et la Commission communautaire française pour les soutenir. Néanmoins, nous remarquons que l'offre n'arrive pas toujours à répondre à la demande. Cette saturation a pour conséquence une marchandisation du soutien scolaire. Une fracture se forme entre les parents qui peuvent se permettre ces services payants et les autres. Mon groupe et moi pensons qu'il faut absolument lutter contre cette marchandisation. L'inégalité d'accès au soutien scolaire est injuste. Elle accentue encore un peu plus les inégalités scolaires.

Je me joins dès lors aux questions de Mme Sidibé en posant deux questions complémentaires.

Ce que nous disent les écoles de devoirs, c'est que l'obligation d'aller chercher plusieurs sources de financement auprès de différents pouvoirs octroyant des subsides ou en faisant appel à des bénévoles les contraint à un travail administratif très

conséquent, qui n'est pas toujours possible pour de petites structures fonctionnant avec peu de personnel. Une réflexion a-t-elle été menée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ONE pour essayer d'améliorer et de simplifier ces procédures ?

Il est également question d'une campagne de sensibilisation. Les écoles de devoir fonctionnent avec beaucoup de bénévoles. Qu'en est-il de contacts éventuels avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour essayer de mettre en valeur ce bénévolat afin d'encourager les candidats.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

M. le président.- La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort, ministre.- Je rappellerai les objectifs que nous poursuivons en aidant toutes ces asbl qui soutiennent notre politique d'amélioration des conditions de scolarité.

Le défi de la Commission communautaire française est de soutenir le parcours scolaire des enfants qui en ont besoin par une aide aux devoirs et à la remédiation. Mais il ne se limite pas à cela. L'enjeu est de développer les possibilités de participation, de responsabilisation, d'autonomisation, de créativité et de socialisation des enfants et des jeunes. Cette démarche passe par un suivi actif et personnalisé, avec une attention particulière accordée au soutien à la parentalité. De telles activités se déroulent en dehors du temps scolaire.

Dans ce cadre, nous avons lancé un appel à projets pour la période courant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020. Il visait des activités d'un minimum de neuf heures réparties sur quatre jours par semaine pendant au moins 35 semaines par an. Ces activités doivent également couvrir un minimum de deux semaines pendant les vacances scolaires. Nous attendons un minimum de dix participants, en moyenne et par jour d'activité, venant d'au moins trois établissements scolaires différents afin de créer une certaine mixité des publics.

Il s'agissait d'accueillir des enfants ou des jeunes de 6 à 20 ans. Les asbl subsidiées ont dû remettre un programme de formation de leurs animateurs et équipes encadrantes en mettant l'accent sur les questions liées à l'accompagnement, la scolarité, l'interculturalité, la lutte contre le racisme, la pédagogie et le genre.

Sur la base de cet appel à projets, la Commission communautaire française a signé des contrats de cohésion sociale à la fin de l'année 2015, ouvrant la voie au subventionnement d'environ 320 asbl. La priorité 1 « soutien scolaire » concerne 44% de ces 320 asbl subventionnées dans le cadre d'un contrat de cohésion sociale et 53% du budget alloué à ces contrats de cohésion sociale. Ce sont donc 133 asbl qui font du soutien à la scolarité sur notre territoire régional.

Dans certaines communes, la proportion d'asbl actives dans la priorité relative au soutien scolaire dépasse bien évidemment les 50% des associations de cohésion sociale présentes sur le territoire. C'est le cas à Anderlecht, à la Ville de Bruxelles, Evere, Forest, Jette et Saint-Gilles. Je ne peux évidemment pas vous détailler chaque subvention, mais je tiens à la disposition de l'assemblée la liste des asbl bénéficiant d'un contrat de cohésion sociale et exerçant leurs activités dans le cadre de la priorité relative au soutien scolaire. Je la remettrai aux services afin qu'elle soit annexée au compte rendu de la séance.

Cette liste inclut également le montant de la subvention octroyée en cohésion sociale. Un certain nombre d'asbl sont actives dans d'autres priorités que celles relatives au soutien scolaire. Dans ce cas, il est difficile de vous indiquer quelle part de subside est allouée à la priorité 1.

Vous pourrez également trouver le nombre de personnes accueillies par semaine. Il faut prendre ces chiffres avec un

certain recul, puisque l'administration de la Commission communautaire française n'effectue pas de comptage permanent. Nous n'en avons pas les capacités et, par ailleurs, je ne pense pas que ce soit opportun. Les données de fréquentation sont relevées uniquement sur base déclarative. Nous ne pouvons pas garantir leur exactitude à 100%.

En fonction des estimations que nous réalisons et des déclarations des asbl, la fréquentation oscille entre 9.000 et 17.500 enfants et jeunes accueillis par semaine. Parmi ceux-ci, on compte environ 55% de garçons pour 45% de filles dans les activités. D'après les rapports des associations, 7% du public accueilli a plus de 18 ans, 36% a entre 13 et 18 ans et 57% a entre 6 et 12 ans.

Les chiffres nous apprennent également que 50% des asbl bénéficiant d'un contrat de cohésion sociale reçoivent moins de 25.000 euros de subsides annuels. Cela montre très clairement que le secteur fonctionne avec cet apport mais aussi avec beaucoup de bénévoles qui donnent de leur temps pour faire fonctionner ces structures. C'est donc aussi l'occasion de les remercier et de mettre en lumière toutes ces femmes et tous ces hommes qui s'engagent au quotidien sans rien demander en retour afin que nos jeunes Bruxellois puissent s'en sortir dans leur scolarité.

C'est probablement un élément qu'il faut souligner au sein de notre population bruxelloise, à savoir cette grande capacité de se mobiliser quand elle considère qu'une cause mérite d'être défendue parfois à contre-courant de certaines idées ou de certaines volontés politiques. Notre population a cette capacité de montrer son réel souci de solidarité. C'est un élément extrêmement positif qu'il faut relever parce que cela traduit finalement un état d'esprit qui va à l'encontre de l'image qu'on a souvent des Bruxellois.

Il est vrai que les montants ne sont pas importants, mais c'est un apport qui stabilise le secteur associatif. Cela doit nous inciter à poursuivre dans cette voie-là et, le jour venu, à pouvoir augmenter notre participation.

La démarche de levée de fonds pour ces asbl est un travail de plus en plus complexe. Il faut bien le reconnaître. Nous sommes, nous aussi, tenus à faire en sorte que l'utilisation de ces deniers soit justifiée par ces asbl. Tout cela nous impose une rigueur dans les conditions de subventionnement, surtout dans le contexte actuel. Il est important également que les exigences administratives que nous demandons à un secteur soient à la hauteur des moyens que nous lui accordons. Le secteur du soutien à la scolarité est un symbole de toutes les difficultés que notre Région peut connaître.

Le soutien à la scolarité est une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aider les enfants à réussir leur parcours scolaire tout en devenant des citoyens éveillés de demain, ce n'est clairement pas dans nos missions de base, mais ce ne serait ni la première, ni la dernière fois que nous ferions un constat de ce type.

Les besoins sont criants. Si vous regardez les rapports de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), qui est le pouvoir subsidiant naturel des écoles de devoirs, on y indique très clairement que ces structures sont principalement situées dans les noyaux urbains. On peut donc en déduire que c'est là que sont les besoins et, à ce titre, Bruxelles devrait être en tête des bassins prioritaires.

Le rapport de l'ONE précise que sur 337 écoles de devoirs, 117 - soit 35% - se situent à Bruxelles. Or, sur les 337 écoles de devoirs reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, seules 271 étaient subsidiées en 2016, pour une subvention médiane annuelle d'environ 8.000 euros. Si vous comparez cela aux 25.000 euros mis en œuvre par la Commission communautaire française, cela se passe de tout autre commentaire. D'autre part, si 35% des écoles reconnues par l'ONE se situent à Bruxelles, Bruxelles accueille 41% des

enfants fréquentant les écoles de devoirs. Il y a donc un écart là également. Ces deux chiffres nous interpellent : il y a clairement une distorsion entre les moyens octroyés et les moyens nécessaires.

Quand, en plus, on lie ces données aux réalités vécues par les opérateurs quant aux formalités administratives à remplir pour bénéficier d'une subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la situation apparaît surréaliste. L'ONE demande aux asbl d'être actives quinze heures par semaine, d'avoir au moins une équipe de trois encadrants dont un animateur qualifié et un coordinateur, d'être assurées d'avoir une infrastructure adaptée, de disposer de matériel en suffisance, de répondre au code de qualité de l'accueil.

On ne peut évidemment que souscrire à ces exigences qui garantissent la qualité du service offert, mais il y a alors, très clairement, une inadéquation entre les obligations et les moyens alloués pour les remplir. Pour simplement survivre, ces structures doivent donc aller chercher d'autres soutiens que celui de l'ONE. D'autres en arrivent à travailler sans reconnaissance de celui-ci, ce qui est aussi une solution.

Au regard de cette réalité, la Commission communautaire française remplit totalement son rôle en ce domaine. Le constat global sur les politiques menées à Bruxelles est malgré tout doux-amer. Nous souhaitons évidemment être associés à une réflexion sur une véritable réforme du décret sur les écoles de devoirs. Sans vouloir m'immiscer dans des compétences d'autres niveaux de pouvoir, il importe que nous participions à cette réflexion et puissions faire valoir notre connaissance de la réalité bruxelloise. Revendiquer d'être associés à une réflexion sur l'avenir d'un certain nombre de structures présentes à Bruxelles n'a rien de choquant.

On a eu des réunions avec les cabinets de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais, pour l'instant, elles n'ont débouché sur rien de concluant. On peut espérer que les choses s'améliorent. En tant que Bruxellois, nous ne pouvons plus nous permettre de faire l'économie d'une véritable réflexion sur les politiques communautaires que nous désirons voir se développer dans notre Région.

L'ensemble des formations politiques doivent réfléchir ensemble et plaider dans leurs familles politiques respectives pour que les réalités bruxelloises soient prises en compte dans les futures politiques menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est indispensable. Cette question traverse tous les partis, sauf peut-être DéFI, quoique, depuis sa présence en Wallonie, il court le risque de se retrouver dans la même situation que nous, ici, à Bruxelles.

Face à ces réalités budgétaires et à la répartition des compétences, nous ne restons pas les bras croisés. Nous ne pourrions pas nous défaire en prétendant que les autres ne font rien. Notre Région soutient massivement toutes ces politiques via la cohésion sociale au niveau de la Commission communautaire française, mais également par un nombre important d'emplois subventionnés par l'entremise des compétences exercées par M. Gosuin ou bien via les plans de cohésion sociale dans les sociétés de logement, politique portée par Mme Fremault.

J'ai moi-même souhaité apporter une bulle d'air fin 2017 à ce secteur via un appel à projets géré par le service école de perspective.brussels dans le cadre des moyens liés à la stratégie 2025. Il va de soi que notre ambition n'est pas de réduire la voilure dans ce secteur, c'est tout le contraire ! Cette priorité reste primordiale à mes yeux et ces actions concourent à la cohésion sociale à laquelle nous aspirons tous.

Nous maintiendrons cette priorité en l'affirmant dans la réforme du décret le jour venu, lors de la phase opérationnelle, afin de pouvoir stabiliser le secteur associatif à Bruxelles et renforcer le rôle de coordination des communes dans cette politique.

Sans m'étendre davantage sur cette réforme, je ne doute pas que nous aurons encore l'occasion d'en reparler cette année.

En ce qui concerne le rôle porté par ces structures dans le cadre de la lutte contre le radicalisme, je peux vous assurer que ces asbl restent des remparts contre une société polarisée et contre le repli identitaire. Pour parler d'un exemple, quelques jours après les attentats du 22 mars 2016 se tenait à Schaerbeek une concertation communale de cohésion sociale où le secteur associatif a souhaité pouvoir parler de l'actualité des attentats.

On voit bien qu'il y a eu des expressions d'angoisse et de l'ensemble des émotions qu'on peut vivre dans ces moments particuliers. Le secteur associatif est face à ces réalités et ses membres ont même peut-être croisé le chemin de ceux qui se sont radicalisés à un moment. Cela montre bien cet ancrage local et la nécessité de renforcer les moyens alloués à ce secteur, car il joue un rôle primordial selon moi.

C'est la raison pour laquelle nous avons lancé successivement deux appels à projets où ces asbl étaient largement représentées. Via les compétences régionales que j'exerce, j'ai également soutenu des asbl pour renforcer le rôle de prévention du radicalisme, notamment en leur accordant des moyens via des appels à projets ou des renforts humains pour des missions plus particulières.

Bien évidemment, la saturation du secteur est difficile à évaluer de manière objective. Sur la base du ressenti des associations, nous disposons de données qui tendent à pointer un manque de places et une saturation dans le secteur. Même si les estimations n'ont pas une portée scientifique absolue, l'offre pourrait sans doute être augmentée de 30% pour pouvoir répondre aux besoins.

Encore une fois, nous ne restons pas inactifs puisque, via l'appel à projets du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) ou des subsides d'initiative, nous soutenons de nouveaux opérateurs qui portent des projets de soutien à la scolarité et, de facto, nous créons une offre supplémentaire.

C'est le travail que nous menons au jour le jour. Nous continuerons évidemment à faire en sorte que ces priorités soient rencontrées, à la fois en fonction des politiques que nous sommes amenés à mettre en œuvre et en fonction de ce que nous sommes légitimement amenés à revendiquer à d'autres niveaux de pouvoir.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

M. le président.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Je remercie le ministre pour ses réponses largement étayées. Il est vrai que la Commission communautaire française joue un rôle très important en la matière.

Quelque 53% du budget de cohésion sociale est alloué au soutien scolaire et concerne 44% des 320 asbl subventionnées. Cela témoigne de l'importance de l'objectif de réduction des inégalités scolaires comme de celui de donner, dans les quartiers, un meilleur avenir aux jeunes.

La difficulté administrative pour les asbl de devoir jongler entre les différentes sources de financement dispersées, et donc complexes à gérer, ne leur permet par forcément de pouvoir se concentrer sur leurs missions.

Par ailleurs, nous savons que le nombre de places devrait être augmenté de 30%. Ce constat des acteurs de terrain mérite toute notre attention, dans les limites des compétences de la Commission communautaire française. Il faut espérer que la refonte du dispositif amorcée par la Fédération Wallonie-Bruxelles permettra une collaboration active et constructive avec la Commission communautaire française.

Je voudrais ajouter une remarque relative à l'évaluation de ces dispositifs. C'est évidemment important de procéder à une évaluation quantitative, mais c'est aussi important d'évaluer la qualité de ce secteur. Quand on regarde le nombre de jeunes de six à douze ans fréquentant les écoles de devoirs, nous devrions pouvoir évaluer dans quelle mesure ce soutien permet de réduire les inégalités, l'échec et le décrochage. Notre enseignement étant un des plus inégalitaires, une démarche qualitative quant au suivi de ces enfants par les écoles de devoirs me semble essentielle.

M. le président.- L'incident est clos.

**LE RAPPORT D'ÉVALUATION DU CRACS SUR LES SAPA,
L'ACCORD DE COOPÉRATION SUR L'ACCUEIL DES PRIMO-
ARRIVANTS ENTRE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE,
LA VLAAMSE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE ET LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE, LA COMMUNICATION DES BAPA
ET L'IMPACT DU PROJET DE LOI FÉDÉRALE QUI VISE À MODIFIER
LE CODE DE NATIONALITÉ**

DE M. ALAIN MARON

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA COHÉSION SOCIALE**

M. le président.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je vais vous demander de faire le point sur la politique d'accueil des primo-arrivants mise en œuvre par la Commission communautaire française.

Cette question est d'actualité puisque, comme vous le savez, un projet de loi visant à modifier le code de la nationalité est actuellement examiné au niveau du Parlement fédéral. Ce n'est pas la première fois que le Gouvernement fédéral remet cet ouvrage sur le métier.

Si ce projet de loi devait être voté et adopté, on n'acceptera plus les cours d'intégration comme preuve d'intégration sociale et seuls les parcours et trajets d'intégration seront reconnus. Je parle ici d'acceptation dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la nationalité et il s'agit donc bien d'aller un cran plus loin dans les exigences fixées par le niveau fédéral pour que des personnes étrangères puissent accéder à la nationalité belge.

Cela ne change rien pour les bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA), qui organisent bien un parcours. En revanche, de nombreuses associations dispensant des cours d'intégration - notamment dans le cadre du décret de la cohésion sociale dont nous venons d'évoquer un autre volet, à savoir le soutien scolaire -, risquent bien de ne plus voir leurs cours reconnus dans le cadre de l'octroi de la nationalité, ce qui ne manquera pas d'entraîner un flux important vers les BAPA.

En fait, ces bureaux accueillent des primo-arrivants qui répondent a priori à la définition. Ils sont en tout cas prioritaires, c'est-à-dire qu'ils sont depuis maximum trois ans sur le territoire. Mais de nombreuses personnes étrangères sont établies en Belgique depuis plus de trois ans et utilisent donc les autres dispositifs de cohésion sociale, notamment les cours de citoyenneté ou de langue. Toutes ces formations et tous ces suivis risquent donc de passer à la trappe et ne pourront plus être pris en compte par la suite dans le cadre de leur demande de nationalité.

Avez-vous confirmation de cela ? Le Gouvernement fédéral a-t-il cherché à se concerter avec vous à ce sujet, de quelque manière que ce soit ? Avez-vous entrepris des démarches de votre côté ?

Par ailleurs, le projet de loi fédéral ne demande plus une attestation de suivi mais bien une attestation de réussite de la part des Communautés qui l'organisent, ce que ne délivrent

actuellement pas les BAPA francophones, mais bien les BAPA flamands. Comment interprétez-vous cette disposition ? La Commission communautaire française ne délivrant pas pour ses BAPA d'attestation de réussite, l'attestation de suivi suffira-t-elle ?

Dans le cas contraire, les éventuels redoublants pourraient augmenter les places occupées dans les BAPA, et cela changerait évidemment l'esprit du dispositif qui, comme vous le rappelez vous-même en réponse à une interpellation en octobre, est un dispositif de soutien social et d'accompagnement. Cette politique ne doit donc pas être conditionnée à la réussite d'un test qui, par ailleurs, ne dit pas grand-chose sur l'inclusion et l'émancipation sociale des primo-arrivants. Avez-vous été informé de ce qui se trame au niveau fédéral ?

Les personnes ayant suivi un parcours complet et parlant correctement le français, au courant de tous les aléas de la citoyenneté et de l'administration belge, etc., ne pourraient peut-être pas accéder à la nationalité belge parce qu'elles n'ont pas reçu d'attestation certificative de réussite.

Mme Fremault nous annonçait en commission des Affaires sociales de la Commission communautaire commune, le 17 janvier dernier, la conclusion imminente d'un accord de coopération entre la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Qu'en est-il aujourd'hui ? Existe-t-il bien un accord de coopération entre les trois entités ? Sinon, où se situe le blocage ? Mme Fremault avait par ailleurs déclaré que si le blocage persistait, la Commission communautaire commune financerait ses propres bureaux d'accueil.

L'accord de coopération est nécessaire, car la Commission communautaire commune a instauré une obligation de fréquentation, qui n'est possible que via un accord de coopération vu qu'elle n'a pas son propre bureau d'accueil : ils sont financés par la Vlaamse Gemeenschapscommissie et par la Commission communautaire française. Si nous voulons instaurer une obligation effective ainsi qu'une meilleure harmonisation entre ce qui est offert par les bureaux d'accueil francophones et les bureaux d'accueil néerlandophones, il faut parvenir à un accord. Où en est cette collaboration entre les BAPA et les BON, le dispositif néerlandophone de bureau d'accueil bruxellois pour l'intégration civique ?

Enfin, les BAPA francophones souffrent toujours d'un manque de publicité et de visibilité. Depuis le début de la législature, je vous ai déjà souvent interpellé à ce sujet, car nous n'entendons pas suffisamment parler de ces bureaux d'accueil. Les destinataires eux-mêmes, les primo-arrivants, en entendent peu parler.

L'un des BAPA se trouve au onzième étage d'une tour, ce qui ne favorise évidemment pas la visibilité de l'institution elle-même, qui se situe pourtant au centre de Bruxelles. Une réflexion est-elle menée à ce sujet ?

Par ailleurs, il y a quelques mois, vous nous expliquiez que les primo-arrivants recevraient, dès leur inscription à la commune, des explications et des brochures publiées dans une vingtaine de langues et décrivant l'ensemble du dispositif. Malheureusement, si des courriers spécifiques partent bien des communes ayant un BAPA sur leur territoire, toutes les communes bruxelloises ne mettent pas à disposition de brochures en plusieurs langues.

Le nombre de communes ayant un BAPA francophone sur leur territoire est très limité. Il n'y en a en fait que trois pour deux BAPA agréés et actifs. Les primo-arrivants ne sont évidemment pas localisés exclusivement dans ces trois communes. Vous répétez régulièrement que ce n'est pas la responsabilité de la Commission communautaire française mais bien des bureaux d'accueil eux-mêmes.